

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mille seize, le quatorze décembre, le Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur JEUSSE Loïc, Maire.

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 12

Date de convocation du Conseil Municipal : le 09 décembre 2016

EtaiENT PRESENTS : M JEUSSE Loïc, M. BUSSON Roger, Mme BOUSSELET Nadine, Mme MARTEL Sylvie, M. SOULARD Alain, M. PLET Olivier, M. LEON Marcel, M. SALLARD Claude, Mme FLANEAU Emilie, Mme BOISNARD Michelle, Mme BAHIER Marie-Laure.

Etait EXCUSE: M. GUERAULT Olivier

Mme BAHIER Marie Laure a été élue secrétaire.

Distribution du procès verbal du 22 septembre 2016 de Mayenne Communauté

Approbation à l'unanimité du compte-rendu de la réunion du 02 novembre 2016

Monsieur le Maire demande à ce que 3 points soient ajoutés à l'ordre du jour, ils sont acceptés à l'unanimité :

- Consultations chantiers rénovation salle de loisirs et construction de 2 T4
- Ressources Humaines
- Caution sans affectation
- Contrat de maîtrise d'œuvre rénovation salle de loisirs
- DM n°4

1. Tarifs 2017

1-1 Repas et portage de repas à domicile

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, et sur proposition de Monsieur le Maire, décide de fixer les tarifs de facturation des repas et de portage, à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- Prix du repas :	6.75 €
- Prix du portage par repas :	1.86 €

TOTAL	8.61 €

1-2 Tarifs salle de loisirs

Sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité, de fixer les tarifs de location pour la salle communale à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit:

Libellé	1 jour	2 jours	Jour supp.
Petite salle	59.90 €	70 €	10.90 €
Grande salle	139.70 €	170.85 €	31.65 €
Les deux salles	171.85 €	219.10 €	45.75 €
Cuisine	72.85 €	83.85 €	9.85 €

Participation aux charges d'entretien (Par placard ouvert)	10.65 €
Participation forfaitaire aux charges d'entretien en cas de demande de non ouverture de placard	15 €

Vin d'honneur*/ réunion	128.90 €
Sonorisation	19.10 €
Location du vidéoprojecteur	20.60 €
Nettoyage du four	25.90 €
KW consommé	0.17 €
Acompte réservation	40 €
Caution salle	240 €
Caution salle si location vidéoprojecteur	300 €

* Location pour un laps de temps court sans repas (pour un vin d'honneur ou pour une réunion): de 8 h le matin jusqu'à 17 - 18 h le soir maximum, ou réunion en soirée avec retour des clefs à la fin de celle-ci.

Rappel: A l'issue d'une sépulture, la salle est mise à disposition gratuitement pour les familles qui souhaitent organiser un café ou chocolat (pour les personnes de la commune et sous réserve que la salle ne soit pas déjà réservée).

Réduction de 50 % pour les habitants de la commune de CHARCHIGNE et pour la fromagerie dans le cadre professionnel.

Location gratuite pour les associations communales mais participation aux frais d'électricité

1-3 Concessions cimetière

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

✚ De fixer les tarifs pour les réservations de concessions dans le cimetière à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

- Concession à 50 ans 89.45 €

- Concession à 30 ans 78.40 €
- Concession à 15 ans 40.20 €

Cavernes :

- Achat caverne 221.10 €
- Caverne à 50 ans 109.55 €
- Caverne à 30 ans 55.80 €

1-4 Intervention employé communal

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que nos agents techniques sont quelquefois amenés à réaliser des travaux en lien avec le domaine public à la demande des habitants ou des locataires de nos logements locatifs.

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité:

- ✚ de porter le tarif horaire d'intervention de nos employés communaux à 33.70 € à compter du 1^{er} janvier 2017

1-5 Tarifs photocopies

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide - à l'unanimité - de porter pour 2017 le tarif « photocopies » comme suit :

Noir et blanc	A 4	0, 20 €	-	A 4 recto verso	0, 30€
	A 3	0, 25 €	-	A 3 recto verso	0, 50€

Couleur	A 4	0, 40€	-	A 4 recto verso	0, 60€
	A 3	0, 50 €	-	A 3 recto verso	1 €

1-6 Tarifs eau potable

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

- ✚ De revaloriser les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Part fixe : Location de compteur : 73.40 €

Part variable : 0.73 €/m3 consommé.

Nota : Le tarif de vente est identique pour la Fromagerie de CHARCHIGNE et pour le SIAEPAC de LASSAY LES CHATEAUX.

* Redevances

- Ouverture/ fermeture de compteur : 46.75 €
- Réouverture de compteur : 118.60 €

1-7 Tarifs assainissement

Le Conseil Municipal, sur proposition de Monsieur le Maire, et après en avoir délibéré décide, à l'unanimité :

✚ De fixer les tarifs à compter du 1^{er} janvier 2017, comme suit :

Part fixe : 46.75 €

Part variable : 0.60 €/m³ d'eau consommé.

1-8 Tarifs garderies et ALSH

Monsieur le Maire expose qu'il est nécessaire de prendre une délibération afin de fixer les tarifs de l'accueil de loisirs de la commune et des garderies périscolaires et ALSH pour l'année 2017.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

✚ De mettre en place, au 1^{er} janvier 2017 les tarifs suivants :

	Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
Matin	3.18	3.23	3.29
Après midi	3.55	3.61	3.66
Journée	6.40	6.46	6.51
Forfait semaine	25.13	25.63	26.13

Tarifs Alsh enfants extérieurs à la commune (et non scolarisés sur Charchigné)

	Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
Matin	5.08	5.18	5.28
Après midi	5.83	5.93	6.03
Journée	8.14	8.24	8.42
Forfait semaine	32.16	32.66	33.17

Tarifs garderie Alsh (la ½ h)

Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
0.43	0.48	0.54

Tarifs garderie périscolaire (l'heure)

Tranche 1 (quotient de -600 €)	Tranche 2 (quotient de 600 à 900€)	Tranche 3 (quotient + de 900€)
0.43	0.48	0.54

Tarif sortie exceptionnelle : 9.15 €

2. Convention Foyer logement LE HORPS

Monsieur le Maire expose la convention reçue aux Membres du Conseil Municipal. Il précise qu'une convention doit être signée chaque année, pour la mise à disposition des repas par le CCAS Logement Foyer de LE HORPS à la Commune.

Dans cette convention, il est précisé le prix de vente d'un repas fixé par le C.C.A.S. de LE HORPS. Pour l'année 2017, il sera de 7.04 €.

- ✚ Après lecture de la convention, le Conseil Municipal accepte ladite convention et autorise Monsieur le Maire à la signer.

3. Reprise de la Boulangerie par M et Mme GAUTIER

Monsieur le Maire indique que M et Mme GAUTIER, des anciens boulangers de la commune de Charchigné, qui ont tenu ce commerce durant la période 1992-2000, sont venus le rencontrer. Ces derniers sont intéressés par la reprise de la Boulangerie communale.

Ils souhaitent terminer leur carrière professionnelle au sein de ce commerce qu'ils ont déjà tenu par le passé et dont il conserve un très bon souvenir.

M et Mme GAUTIER viennent de vendre leur fonds de commerce et sont prêts à débiter leur activité rapidement (courant janvier 2017).

Il sera sans doute nécessaire d'acheter d'une vitrine réfrigérée ainsi qu'une trancheuse à jambon étant donné que Mr et Mme Gauthier veulent relancer ce commerce tel qu'il était lorsqu'ils étaient à Charchigné.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de choisir M et Mme GAUTIER pour la reprise de la boulangerie de Charchigné.
- ✚ De fixer le loyer de M. et Mme GAUTIER à hauteur de 450 € se décomposant de la façon suivante : 250 € TTC soit 208.33 € HT pour la partie commerce et 200 € pour la partie logement. Le premier loyer sera appelé à compter du 01 février 2017.
- ✚ Décide de demander les premiers loyers (habitation et commerce) à partir du 01 février 2017,
- ✚ Décide que la révision soit effectuée le 1^{er} février de chaque année
- ✚ Désigne Maître LEONI VAZEILLE pour la rédaction de ce bail (les frais étant répartis comme suit : 50% à charge du repreneur, 50% à charge de la commune)
- ✚ De fixer les cautions du logement et du commerce à un mois de loyer
- ✚ De préciser que les charges d'entretien de l'immeuble sont à la charge du locataire (entretien de chaudière etc)

- ✚ Autorise Monsieur le Maire ou l'un de ses adjoints à signer tous les documents correspondants.

4. Remboursement suite à achat de matériel pour l'église

Monsieur le Maire indique que Mme RIOULT Andréa a acheté une perche télescopique avec une tête de loup pour l'entretien de l'église pour un montant de 65 €.

Il convient de prendre une délibération afin de procéder au remboursement de Mme RIOULT.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Décide de procéder au remboursement de 65 € au profit de Mme RIOULT Andréa pour l'achat de matériel
- ✚ D'autoriser Monsieur le Maire à signer le mandat correspondant

5. Rapport de l'eau et de l'assainissement

Rapport Assainissement collectif 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'assainissement de l'année 2015, sur le prix et la qualité du service public de l'assainissement (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Approuve à l'unanimité le rapport sur l'assainissement collectif de l'année 2015.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

Rapport Eau 2015

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de rapport annuel de l'eau de l'année 2015, sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable (voir le rapport en annexe).

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité:

- ✚ Approuve à l'unanimité le rapport sur l'eau de l'année 2015.
- ✚ Autorise Monsieur le Maire à le signer pour envoi aux services préfectoraux.

6. Finances : admissions en non valeur

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal, des valeurs irrécouvrables concernant des loyers impayés pour un montant total de 643.01 € TTC ainsi que des impayés du service cantine de 9.5 € TTC

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité :

- ✚ Vu la demande de Monsieur le Receveur de la Trésorerie de Lassay-les-Châteaux,
- ✚ Considérant que les pièces présentées prouvent que le Receveur a fait preuve de diligence pour obtenir le paiement des dites créances,

- ✚ Décide l'admission en non-valeur de ces titres
- ✚ Charge Monsieur le Maire d'émettre le mandat correspondant.

7. Achats et subvention 2017 coopérative Ecole Marlène JOBERT

Madame MARTEL, la responsable de la commission scolaire fait un compte rendu sur le dernier conseil d'école et indique au conseil municipal les demandes émises par l'équipe enseignante :

- achats de 4 ordinateurs reconditionnés pour un montant de 715 €
- achats de livres pour Noël, augmentation du budget passant de 5 à 6 €
- augmentation de la subvention annuelle de 150 € à 200 € par classe

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- ✚ De valider l'achat du matériel pour l'école
- ✚ De verser directement la subvention de 600 € allouée chaque année sur le compte de la coopérative scolaire
- ✚ De préciser que l'école devra remettre à la mairie une copie des factures des achats concernés par cette subvention allouée.
- ✚ De charger Monsieur le Maire des démarches correspondantes.

8. Compte rendu des commissions et décision

Affaires scolaires :

Mme MARTEL, la responsable de la commission scolaire indique qu'une réunion a eu lieu le 22 novembre dernier avec l'équipe d'animation afin de faire le point sur le fonctionnement des services péri et extra scolaires. Les vacances, ainsi que les TAP, connaissent un grand succès et attirent beaucoup d'enfants. Par contre, les mercredis enregistrent une fréquentation très basse. La sortie prévue pour les vacances de février est la patinoire. Une page Facebook a été créée pour tenir les parents informés des activités de leurs enfants

Affaires rurales et agricoles :

M. BUSSON présente deux devis concernant l'élagage des sapins du terrain de football. C'est celui de la société GAUTIER qui est retenu pour une tarification à 99 € HT de l'heure. (L'élagage devrait représenter 3h de travail). Ces travaux seront réalisés en janvier 2017.

Affaires urbaines :

- M. SOULARD, le responsable de la commission évoque le dépôt de l'ADAP, agenda prévoyant les travaux d'accessibilité à mettre en place sur les trois prochaines années, aux services préfectoraux. Ce planning des travaux à réaliser pour rendre les 12 ERP (équipements recevant du public) de la commune accessibles aux personnes handicapées représente un budget global de 116 400 €. Il a été décidé d'investir 25 100€ en 2017, 38 300€ en 2018 et 53 000€ en 2019 afin de répondre à cette obligation. M. SOULARD précise que le montant des travaux sera probablement revu à la baisse, l'estimation étant réalisée avec le concours d'artisans. En pratique l'employé communal pourra être amené à réaliser certains travaux ce qui permettra d'en diminuer le coût.

- Concernant les travaux de la salle de loisirs : une subvention est possible par Mayenne Communauté (enveloppe de 500 000€). L'aide financière de la communauté de communes concernant les projets innovants en matière d'économie d'énergie (TEPCV avec réduction de 40% de la consommation énergétique). Cette aide pourrait se révéler intéressante pour la commune. Le Conseil Municipal décide d'autoriser M. le Maire à demander la subvention TEPCV et à signer tous documents s'y réfèrent. M. SOULARD indique qu'afin de constituer le dossier de subvention il faut joindre un audit énergétique réalisé par un cabinet spécialisé. Le Conseil Municipal donne son accord pour réaliser cette étude pour un montant de 1 355 €. Il sera réalisé par la société LCA.

- M. SOULARD indique que la réfection des trottoirs du centre Bourg s'effectuera en février 2017.

Logements :

M. SOULARD indique que les travaux de remise en état du pavillon locatif, situé au 1 rue du vallon doré et sinistré par un incendie en septembre dernier, ont débuté. Le logement devrait être remis en état pour le 15 février 2017 et ainsi les locataires pourront réintégrer leur habitation.

9. Bulletin Municipal 2017

Il est décidé de la trame et des sujets à mettre en évidence dans le prochain bulletin municipal qui sera distribué en janvier 2017 à l'occasion des vœux du Maire.

Les membres du Conseil Municipal valide la société de reprographie BUROMAT pour un montant de 651 € HT pour l'édition de ce bulletin.

10. Consultations chantiers rénovation salle de loisirs et construction de deux T4

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre des organismes habilités pour la réalisation d'études et de contrôles concernant les travaux de rénovation de la salle de loisirs et de construction de deux T4.

Organismes réalisant des missions telles que la SPS, le contrôle de l'accessibilité, l'étude des sols ou le diagnostic amiante. Monsieur le Maire présente le tableau d'analyse des offres reçues.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité décide de :

- ✚ Choisir SECURIS BTP pour la « mission SPS » pour un montant de 990 € HT pour la salle de loisirs et 1 122 € HT pour la construction des 2 T4
- ✚ Choisir APAVE pour la « mission attestation handicapés » pour un montant de 180 € HT pour la salle de loisirs et 90 € HT pour la construction des 2 T4
- ✚ Choisir GINGER CEBTP pour l'étude des sols pour un montant de 1 250€ HT pour la salle de loisirs et 1 950€ HT pour la construction des 2 T4
- ✚ Choisir ORNE EXPERTISE pour la réalisation d'un diagnostic amiante et plomb avant travaux pour un montant de 860 € (sur la base de 6 prélèvements) pour la salle de loisirs.

11. Ressources humaines

11-1 Création d'un emploi temporaire service administratif de la Mairie

Monsieur le Maire fait le point aux membres du Conseil Municipal concernant le recrutement d'un agent dans l'optique du remplacement de Mme SOCHON mi 2017 suite à son départ en retraite prochainement. Suite à la commission recrutement qui s'est réunie, Monsieur le Maire propose de recruter en CDD Mme Mylène BEAUCE du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 afin qu'elle puisse se former aux différentes missions qui lui seront confiées et effectuer un tuilage avec Mme SOCHON.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ créer un emploi temporaire au service administratif de la Mairie, de catégorie C, d'adjoint administratif de 1^{ère} classe, pendant la période du 1^{er} janvier au 31 mai 2017 sur une base hebdomadaire de 16h.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à établir et à signer tous les documents nécessaires

11-2 Création d'un poste d'adjoint technique

Monsieur le Maire informe que suite à notre demande de retrait du SIVOM, nous sommes contraints de reprendre du personnel de cette structure correspondant à notre participation financière.

Mr Le Maire précise qu'il a rencontré avec la commission recrutement le personnel qui est susceptible d'être transféré et dont le salaire est correspondant à notre participation.

La commission recrutement propose de retenir Mr LOUIS Philippe du SIVOM du Lassay les Châteaux dans le cadre de cette mutation vers la commune de CHARCHIGNE.

Dans ce cadre, Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de créer un poste d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Créer l'emploi d'adjoint technique territorial de 2^{ème} classe à compter du 1^{er} janvier 2017, sur une base de 35 heures.
- ✚ Autoriser Monsieur le Maire à signer les documents nécessaires.

11-3 Suppression d'un poste d'adjoint technique à 17h30 pour création d'un poste d'adjoint technique à 24h

Monsieur le Maire rappelle que Mme MAHOUIIN Mélissa, adjoint technique au service périscolaire de la commune réalise de nombreuses heures complémentaires et que dans ce cadre il convient d'augmenter son contrat horaire hebdomadaire afin que celui-ci soit en corrélation avec les heures de travail réalisées. Ainsi Monsieur le Maire propose d'augmenter le contrat horaire de Mme MAHOUIIN de 17h30 à 24 h. Monsieur le Maire a sollicité l'avis du Comité Technique Paritaire qui a émis un avis favorable à ce sujet.

Suite à toutes ces informations, et après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- ✚ De supprimer le poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 17 H30,
- ✚ De créer un poste d'adjoint technique de 2^{ème} classe à 24H, à compter du 1^{er} janvier 2017

12. Caution sans affectation

Monsieur le Maire indique qu'une délibération est nécessaire au sujet d'un montant de 396.42 € correspondant à une ancienne caution à laquelle il est difficile d'associer un bénéficiaire. Cette somme doit donc être affectée sur un compte comptable. Pour ce faire, M. le percepteur a besoin de l'autorisation du Conseil Municipal pour réaliser cette opération.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ D'autoriser l'émission d'un mandat de la somme de 396.42 € au compte 165 ainsi que d'un titre du même montant au compte 7788 pour la raison susvisée.

13. Contrat de maîtrise d'œuvre rénovation salle de loisirs

Monsieur le Maire indique qu'il est nécessaire de prendre une délibération dans le cadre du paiement du forfait définitif de rémunération du cabinet Bouland. Monsieur le Maire présente le tableau de répartition correspondant :

ANNEXE I – MISSIONS ET REPARTITIONS DES HONORAIRES

Forfait initial de rémunération HT : 21 100,00 €
Taux de rémunération : 7,00 % + 3,55 % Bureaux d'études
Coût prévisionnel des travaux HT : 200 000,00 €

Eléments	% Total	Total HT GLOBAL	Part de BOULAND Architecte 7 %	Part de ÉCOLA Économiste 1,75 %	Part de BADER Électricité 0,90 %	Part de BOULARD 14 Thermie 0,90 %
APS	15	3 165,00	1 665,00	500,00	500,00	360,00
APD	20	4 220,00	2 720,00	500,00	500,00	500,00
PRO	20	4 220,00	1 020,00	2 000,00	600,00	600,00
ACT	5	1 055,00	155,00	500,00	200,00	200,00
DET	35	7 385,00	7 385,00			
AOR	5	1 055,00	1 055,00			
TOTAUX HT €	100	21 100,00	14 000,00	3 500,00	1 800,00	1 800,00

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de :

- ✚ Valider le forfait définitif de rémunération établi le 02 mai 2016 se décomposant comme suit : 7% pour le cabinet BOULAND et 3.55% pour les bureaux d'étude ECOLA, BADER et BOULARD

14. Décision modificative N°4

Monsieur le Maire informe le conseil Municipal que suite à une demande de la Trésorerie, une décision modificative doit être prise.

- **BUDGET COMMUNE** :
- Section de Fonctionnement

DEPENSES		RECETTES	
73916/014 Prélèvement contribu-	13 556.00	7411 Dotation Forfaitaire	13 556.00

tion pour redressement des Finances publiques			
TOTAL D.M. n°4	13 556.00	TOTAL D.M. n°4	13 556.00
BUDGET PRIMITIF+ DM 1-2-3	1 036 079.85	BUDGET PRIMITIF+ DM 1-2-3	1 036 079.85
TOTAL	1 049 635.85	TOTAL	1 049 635.85

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé de Monsieur le Maire et en avoir délibéré :

✚ Approuve à l'unanimité, la présente décision modificative n°4.

15. Questions diverses

a) Facture d'eau M. LECOQ Sylvain

Monsieur le Maire informe le conseil municipal d'un souci de compteur d'eau chez M et Mme LECOQ au lieu dit Quincé. En effet, lors du relevé annuel de ce compteur, le fontainier s'est aperçu que celui de M et Mme LECOQ était défectueux, celui n'ayant comptabilisé que 67 m² pour l'année écoulée. Monsieur le Maire propose d'effectuer une moyenne des consommations des cinq dernières années (2011 à 2015) pour la facturation de l'eau potable 2016 de l'EARL de l'Albizia. Le Conseil Municipal valide cette proposition et charge Monsieur le Maire d'en informer les intéressés.

Prochaine réunion du Conseil Municipal : le 1^{er} février 2017

Extrait du registre des délibérations

Le Maire,

Loïc JEUSSE

Feuillet de clôture de la séance du Conseil Municipal de la Commune de CHARCHIGNÉ en date
du 14 décembre 2016

N° délibérations	Thème	Objet de la délibération	page du registre
N°1- 1- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 portage de repas à domicile	
N°1- 2- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 salle de loisirs	
N°1- 3- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 concessions cimetièrè	
N°1- 4- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 intervention employé communal	
N°1- 5- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 photocopies	
N°1- 6- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 eau potable	
N°1- 7- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 assainissement	
N°1- 8- 14/12/2016	FINANCES	Tarifs 2017 garderies et ALSH	
N°2- 14/12/2016	ADMINISTRATION GENERALE	Convention Foyer logement LE HORPS 2017 portage de repas	
N°3- 14/12/2016	PARC LOCATIF	Reprise de la Boulangerie par M et mme GAUTIER	
N°4- 14/12/2016	FINANCES	Remboursement M. RIOULT	
N°5- 14/12/2016	ADMINISTRATION GENERALE	Rapports de l'eau et l'assainissement 2015	
N°6- 14/12/2016	FINANCES	Admissions en non valeur	
N°7- 1 -14/12/2016	FINANCES	Subvention 2017 école Marlène Jobert	
N°9-1- 14/12/2016	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un emploi temporaire service administratif de la mairie	
N°9-2- 14/12/2016	RESSOURCES HUMAINES	Création d'un poste d'adjoint technique de 2 ^{ème} classe	
N°9-3- 14/12/2016	RESSOURCES HUMAINES	Suppression d'un poste d'adjoint technique à 17h30 et création d'un poste d'adjoint technique à 24h	
N°10- 14/12/2016	FINANCES	Caution sans affectation	
N°11- 14/12/2016	MARCHES PUBLICS	Contrat de maitrise d'œuvre rénovation salle de loisirs	
N°12- 14/12/2016	FINANCES	Décision Modificative N°4	

M. BUSSON Roger	Mme BOUSSELET Nadine	Mme MARTEL Sylvie
M. SOULARD Alain	M. PLET Olivier	M. LEON Marcel
M. SALLARD Claude	Mme FLANEAU Emilie	Mme BOISNARD Michelle
Mme BAHIER Marie-Laure		

